



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Négos 2025-2029 : les travailleurs et travailleuses de la construction acceptent l'entente de principe du secteur Résidentiel

Montréal, le 17 juillet 2025 – Les membres de l'Alliance syndicale de la construction – regroupant les cinq syndicats de l'industrie – ont voté en faveur de l'entente conclue dans le secteur Résidentiel. Les votes effectués auprès des membres de chaque syndicat confirment l'entente sectorielle conclue avec l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) le 18 juin dernier. L'application de la nouvelle convention collective débutera le 27 juillet 2025.

Pourcentage obtenu en faveur de l'entente : 83,4%

Les membres ont été consultés via leurs instances respectives, pour prendre une décision sur l'entente de principe dans le cadre d'un vote. Celle-ci contenait les éléments suivants :

- Augmentation salariale de 8% à la signature (2025) ;
- Arbitrage pour les années 2026-2027-2028 avec comme paramètres minimum 18% et maximum 24.35% ;
- Assouplissement des clauses relatives aux mouvements de main-d'œuvre (durée du droit de rappel pour les salarié.e.s ayant moins de 1500 heures) ;
- Bonification des frais de déplacement et des frais de chambre et pension ;
- Bonification de 5¢ de l'indemnité pour les équipements de sécurité dans le résidentiel léger, pour assurer le même montant que dans le résidentiel lourd ;
- Mise sur pied d'un comité pour discuter de l'attractivité et la rétention du personnel dans le secteur résidentiel, incluant le rattrapage salarial et les modalités de la période d'essai.

Le processus d'arbitrage qui aura lieu à l'automne permettra aux parties impliquées de présenter l'ensemble de leurs demandes salariales, afin d'obtenir une décision impartiale et juste, dans les meilleurs délais possibles. « L'Alliance syndicale confirme la ratification de l'entente présentée à ses membres, qui permettra d'assurer des contrats de travail – et de meilleures conditions – pour les prochaines années.

Nous poursuivons le travail en arbitrage pour bien représenter nos membres du Résidentiel, afin d'obtenir des augmentations de salaire qui ne creuseront pas davantage l'écart avec les autres secteurs de l'industrie » affirme Alexandre Ricard, porte-parole de l'Alliance syndicale.

À propos de l'Alliance syndicale de la construction

L'Alliance syndicale est composée des cinq syndicats de l'industrie de la construction : la FTQ-Construction, le Syndicat québécois de la construction (SQC), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), la CSD-Construction et la CSN-Construction. Ils unissent leurs voix pour représenter l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de l'industrie lors de la négociation des conventions collectives. www.facebook.com/AllianceSyndicale/

– 30 –

SOURCE : Alliance syndicale de la construction

Renseignements :

Philippe Lapointe

514 914-0316